



Obligé d'exécuter une astreinte le week - end

Par **fons31**, le **15/02/2011** à **23:23**

Bonjour,

Mon employeur veut créer une astreinte le week-end dans le cadre de la démarche qualité de l'entreprise. Il me demande d'assurer celle-ci un week-end sur deux alors que nous sommes trois dans le service. Par ailleurs les conditions dans lesquelles doit s'exécuter cette astreinte ne sont pas définies hormis pour la rémunération qu'il a fixée unilatéralement à 30 euros pour les deux jours estimant que je n'aurai pas à me déplacer.

Questions:

Peut-il m'imposer d'exécuter une astreinte? Ne doit-il pas me donner la plage horaire exacte pendant laquelle je suis censé répondre à une demande et combien de fois je dois contrôler les appels téléphoniques sur le téléphone qu'il va me fournir, pendant le temps de l'astreinte? Pouvez-vous me donner un maximum d'arguments afin de m'aider?

Merci d'avance